

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
COMMUNE DE ST CREPIN
IBOUVILLERS**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 060-200049377-20260624-24_06_24-DE



24/06/2026-12

Nombre de conseillers :
- en exercice 23
- présents 16
- votants 20

L'an deux mille vingt-six

Le 24 juin

à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 juin 2026

OBJET :

**Désignation d'un avocat
Pour ester en justice**

Présents : MMES, FOURNIER, GREGOIRE, CHAPELIER, CANUT, CIRE, JONARD, GHESQUIERE, PREVOST-ZAWOL
MM LETELLIER, RIDEL J-C, LOLLIEROU, GILLE, RIDEL E., MORTIER, MARTIN, VAN HUFFEL,

Absents excusés : MMES LEVREY (pouvoir à Mme FOURNIER), GENEVET (pouvoir à Mme CANUT), DUFLOT, M. RICOUR (pouvoir à M. GILLE), M. DUBOIS (pouvoir à M.J-C RIDEL),

Absents : MM OMONT et PETROVIC

Monsieur le Maire explique que le permis de construire n° PC 060 570 25T 0007, concernant le projet d'implantation ACTION a été contesté et attaqué, de ce fait Monsieur le Maire indique la nécessité de solliciter un cabinet d'avocat afin d'ester en justice pour défendre ce permis et la continuité de ce projet.

Il propose de faire appel à maître Philippe PEYNET, avocat associé du cabinet Goutal Alibert et Associés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE d'ester en justice pour défendre le permis de construire mentionné ci-dessus et de se faire représenter par Maître Philippe PEYNET.

Pour extrait, conforme au registre.

Le Maire,

Alain LETELLIER

